



## Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire de l'association :

« Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu » CDA

L'Assemblée Générale Ordinaire du CDA s'est tenue le **25 janvier 2024** à l'Île d'Yeu, présidée par Georges Birault en qualité de président de l'association. Les débats ont été ouverts à 18H et ont été clos à 20H.

11 adhérents sont présents et 8 adhérents ont donné un pouvoir. 19 adhérents participent au vote sur 33. Le quorum (la moitié des adhérents, soit 17) est atteint. L'assemblée peut se tenir conformément aux statuts de l'association. 3 non adhérents ou nouveaux adhérents sont également présents.

### I. Présentation du rapport moral

**Par Georges Birault, Président du CDA**

Le rapport est présenté à partir de quatre points principaux inscrits dans les statuts de l'association. Ceci afin de voir si à la fin de la première convention avec la commune et après trois ans d'existence, l'association a bien répondu aux objectifs qu'elle s'était fixés et aux fins auxquelles elle était attendue.

**1) Renforcer l'autonomie alimentaire de l'Île d'Yeu en aidant et consolidant les exploitations agricoles existantes, promouvant l'installation de porteurs-euses de projet agricole, et en assurant l'accompagnement de projets agricoles locaux.**

Oui : création de plusieurs exploitations et consolidation des autres (haies, eau, compost) et accompagnement de la création de la ferme en régie. Gestion du foncier agricole pour augmenter les surfaces des exploitations et avoir une réserve foncière, non soumise aux aléas de la spéculation.

**2) Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et attentive à répondre aux demandes sociales du territoire îlais.**

Les 3 hectares défrichés n'ont pas déformé le paysage, cela a plutôt permis d'ouvrir des paysages dans le respect de la biodiversité.



- 3) Promouvoir une éducation à l'alimentation durable, qui vise à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.**

***Promouvoir une agriculture qui, par sa diversification et ses modes de commercialisation, améliore la viabilité de chaque exploitation.***

Les actions sur l'éducation à l'alimentation, qui avaient été conduites avant le COVID, ont été délaissées au profit d'autres actions (eau, création de la ferme municipale). Maintenant que la commune dispose de sa ferme maraîchère, celle-ci va être l'outil adapté pour conduire les actions d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation auprès des jeunes de l'île. Elles ont d'ailleurs déjà commencé en 2023 : plantation des pommes de terre, etc.

Un autre point apparaît concernant les filières de vente : les filières actuelles sont-elles suffisantes dans l'optique du développement de nouvelles activités ? De nouveaux moyens doivent-ils être développés ? Une question sur laquelle avancer en 2024.

- 4) Défendre et faire reconnaître pour les activités agricoles les spécificités liées à l'insularité, et servir d'outil de coopération et de représentation auprès des autres acteurs du développement local en particulier le Département de la Vendée, la Région des Pays de La Loire, les services déconcentrés de l'Etat, les chambres consulaires, la SAFER, Terre de Liens Pays de la Loire, les organismes nationaux à vocation agricoles et rural (ONVAR).**

Le CDA a essayé de limiter les contraintes de l'agriculture insulaire ou du moins ses effets dans quelques domaines :

- Foncier : travail avec la SAFER et le département pour éviter la spéculation foncière et rechercher des biens sans maîtres, négociations avec les propriétaires pour des échanges de parcelles, soutien à la SCCI pour les demandes de permis.
- Mise en œuvre d'un service d'équarrissage avec la mairie, finalisation en cours.
- Travail avec le RAIA dans le cadre du groupe de travail SILLAGE pour faciliter l'installation des bâtiments et modifier la loi littoral pour les îles qui n'ont pas de rétro-littoral.
- D'autres points abordés dans le rapport d'activité.



En résumé, au ce que l'on retient après trois années :

Le CDA apporte vraiment un plus aux producteurs, et aux islais. Malgré des difficultés, les producteurs et productrices sont heureux de faire leur métier et de nourrir la population. Il reste du travail, les perspectives ne manquent pas, tant sur le foncier (PLU), la diversification des produits (fromage pas exemple), la diversification des lieux de vente, l'animation et la sensibilisation des islais, l'alimentation et l'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne l'animation, le CA et le bureau ont fait leur travail. Ces deux instances peuvent être étoffées, ne serait-ce que pour la transmission des savoirs se fasse bien.

Je ne souhaite pas continuer la fonction de président, trois années, c'est déjà bien. Evidemment, la transmission se fera progressivement.

## II. Présentation du rapport d'activité

### **Par Arthur Bouyer, chargé de mission du CDA**

La présentation du rapport d'activité s'appuie sur le rapport papier, envoyé aux adhérents avant l'AG.

Elle met en avant des *actions générales liées à la création de l'association : fonctionnement, communication (1), les actions réalisées pour le foncier agricole (2), pour le projet « Au f'île de l'eau » (3) puis pour des actions sur des sujets agricoles divers : haies, compost, équarrissage (4).*

### **1. Communication**

Le CDA a utilisé différents canaux de communication en 2023, les mêmes supports qu'en 2022 à des fréquences variables. Nouveauté : un ciné-débat avec intervenants. Voir ci-dessous.

<b>Actions de communication</b>	<b>Modalités</b>	<b>Publics touchés</b>
Presses locales (voir paragraphe suivant)	Articles	Lecteurs locaux
Autres presses (voir paragraphe suivant)	Articles	Lecteurs divers, plus spécialisés
1 émission de radio sur Neptune FM	Radio	Habitants de l'île
1 émission de radio « Penser Local » sur RPSFM	Radio	Habitants des Pays-de-la-Loire
1 Exposition « Pour une agriculture du vivant » (3 bâches)	Panneaux d'exposition	Habitants de l'île et visiteurs
1 réalisation de clips vidéo avec Oya Film	Supports vidéo	Publics divers
Nouveau tirage de <i>Carnet de voyage</i> , écrit et illustré par Cristi Cohen, 500 ex	Livres	Habitants de l'île et visiteurs
Intervention à l'événement « Un Lyeu une Rencontre »	Conférence	Habitants de l'île et visiteurs
Participation aux fêtes agricoles locales : Fermes ouvertes et Fête de la bio	Fêtes	Habitants de l'île et visiteurs
1 projection au Ciné Islais + ciné-débat animé par 5 intervenants du réseau Paysans de nature et Terre de Liens	Ciné – débat	Habitants de l'île



## 2. Foncier agricole

Les principales actions concernant le foncier agricole sont présentées :

- Prospection foncière via la SAFER (10 parcelles prioritaires),
- Prospection foncière en direct avec des propriétaires sur des parcelles à enjeu,
- Prémption SAFER, acquisition de foncier agricole par la commune,
- Défrichage et préparation de terrain, 2 000 m<sup>2</sup> préparés en 2023.

## 3. Au fîle de l'eau

Présentation du bilan des actions réalisées sur l'année :

- Restauration de 200 m<sup>2</sup> de mares,
- Restauration de 80 ml (mètres linéaires) de fossés,
- Création de 68 ml de fossés et busages correspondant.
- Calage administratif et méthodologique de l'étude avec l'Université de Nantes, qui a démarré en janvier 2024.

## 4. Autres sujets agricoles

### 4.1. Soutien à la plantation de haies

475 ml de haies ont été plantées en décembre 2023, sur quatre fermes.

### 4.2. Livraisons de matières de la Gravaire sur plusieurs fermes

Ce sont environ 450 T de compost et de broyat qui ont été livrés, ou sont en cours de livraison, sur 9 fermes. Fin des livraisons : printemps 2024.

### 4.3. Equarrissage

Le CDA a participé aux discussions avec la commune sur la mise en place d'une filière d'équarrissage. Après étude du gisement et des possibilités techniques, logistiques et financières, l'opérateur (SecAnim) est venu en visite sur l'île en avril 2023. Une convention est en cours de négociation avec l'opérateur. Elle doit aboutir à une tarification au poids pour l'enlèvement des animaux. Une vigilance est de mise pour que les agriculteurs ne soient pas désincités à recourir à ce service. L'objectif est bien de rendre service tout en assainissant une situation qui pouvait parfois être problématique, plutôt que d'ajouter de la complexité.



### III. Présentation du rapport financier

**Par Georges Birault et Arthur Bouyer, en l'absence excusée d'Eliot Roussely, trésorier du CDA**

Les éléments comptables précis de l'association pour 2023 sont présentés dans le rapport financier. Il comprend : les comptes arrêtés au 31/12/2023 et les comptes prévisionnels pour l'année 2024.

L'exercice 2023 présente un excédent de résultat de 37 807 €. Cela s'explique par le paiement de Nantes Université en 2024 (15 000€) et non pas en 2023 comme prévu au départ, ainsi que par l'estimation des subventions dues par la Fondation du patrimoine au regard des dépenses déjà effectuées pour le projet Au f'île de l'eau, mais encore non touchées par le CDA.

Toutefois, cela met en avant une capacité d'action nouvelle pour 2024, et une relative autonomie dans l'orientation des dépenses, qui seront moins dépendantes des conventions en cours que lors des exercices précédents.

**Vote du rapport moral : le rapport est voté à l'unanimité**

**Vote du rapport d'activité : le rapport est voté à l'unanimité**

**Vote du rapport financier : le rapport est voté à l'unanimité**

**Approbation du budget pour l'exercice 2023 : voté à l'unanimité**

**Affectation de l'excédent de résultat en deux parties, au compte report à nouveau pour 17 807 € et sur un compte associatif pour 20 000€ : vote à l'unanimité**

**Fixation du montant des cotisations : validation pour 2024 des montants de 2023 (20€/personne morale ; 15€/personne physique).**

### IV. Renouvellement du CA

Composition du Conseil d'Administration pour 2024 :

**Premier collège des personnes morales :**

- Mairie de l'Île d'Yeu (2 sièges) : Michel Charuau et Emmanuel Maillard
- Collectif Agricole de l'Île d'Yeu (2 sièges) : Georges Birault et Benjamin Bonneau
- Yeu Demain (1 siège) : François Niney, suppléant : Gérard Sage
- SCCI Terres Islaises (1 siège) : Renan Pointeau

*(+1 siège réservé à une association de consommateurs qui verrait le jour)*



**Deuxième collège des agriculteurs-trices (4 sièges) :**

- EARL La Bergerie, représentée par Julien Sage, exploitant
- EARL du Moulin, représentée par Philippe Cantin, exploitant
- La Ferme d'Emilie, représentée par Emilie Sage, exploitante
- Les Pieds sur terre, représenté par Benjamin Bonneau et/ou Eliot Roussely

**Troisième collège des personnes physiques (4 sièges) :**

- Maïa Tubiana
- Martin Mallet
- Benoit Gaborit
- Christopher Gasnier

V. Discussion

Après la présentation des rapports moral, d'activité et financier, la synthèse du rapport de bilan de la convention Mairie – CDA a été présentée. Cela a mis en avant des freins observés, des perspectives possibles, ainsi que la proposition d'un plan d'actions, à trois ans, et à plus long-terme, pour le maintien et le développement de l'agriculture à l'Ile d'Yeu.

- **Discussion suite à la présentation de la synthèse du bilan de la convention CDA – Mairie**

Il est remarqué que cette synthèse devrait être présentée plus largement aux élus de la municipalité, dont tous ne sont pas familiers des questions agricoles, et pas seulement aux élus membres du CDA.

En effet, par exemple une bonne intégration des enjeux agricoles lors de la prochaine révision du PLU est nécessaire et pourra s'appuyer sur les premiers éléments présentés ici.

- **Lien CDA – SCCI Terres Islaises**

Il est question du renforcement de la relation CDA – SCCI, en vue d'accélérer la mise en place des moyens d'action de la SCCI. En effet, des éléments concrets se mettent en place concernant la SCCI : achat de parcelles, relations avec les agriculteurs membres... Des étapes restent à passer, notamment la prise de parts sociales de la commune dans la SCCI (démarche en cours, entamée par la commune et le CDA auprès de la préfecture en janvier 2024), ou bien la mobilisation de fonds pour financer les futurs bâtiments des exploitations concernées. Un soutien du CDA peut être réalisé, et traduit en temps de travail consacré à ces tâches.



- **Le coin des producteurs**

La question du lien entre l'offre et la demande locale a été posée les années précédentes par le CDA. Maintenant que de nouvelles activités agricoles voient le jour, la question se pose à nouveau. En effet, les fermes doivent écouler leurs productions. Aujourd'hui l'offre est assez fragmentée en divers points de vente. L'activité, comme souvent, reste très saisonnière. Dans une démarche d'autonomie alimentaire, mieux satisfaire aux besoins alimentaires de la demande locale, donc les habitants à l'année, est une orientation possible. Qui plus est en contexte insulaire. Aujourd'hui, les besoins alimentaires de la population insulaire sont largement satisfaits par les GMS. C'est le levier : fonctionner avec les GMS ou créer un modèle alternatif ? Les pistes sont variées, il faut creuser la problématique : identifier et comparer plusieurs solutions, faire des études de marché, et bien sûr en discuter collectivement entre agriculteurs.

Il est proposé qu'une réunion thématique du CDA soit organisée sur ce point, prochainement, en présence de tous les agriculteurs, favorables ou réticents, afin de comparer les points de vue.

- **Question de la sécurité alimentaire**

La question du changement climatique est omniprésente aujourd'hui, et pour tous les secteurs d'activité. L'agriculture est bien sûr concernée en priorité, au vu de son travail avec le vivant. Son exposition à la question est forte et ses vulnérabilités multiples. Penser sécurité alimentaire revient à projeter les perspectives du changement climatique sur nos territoires insulaires, particulièrement exposés, et travailler à une action d'anticipation, dès maintenant. En effet, l'approvisionnement extérieur de l'île aujourd'hui, ce cordon qui la lie au continent, pourrait être fragilisé par certains chocs (tempêtes répétées et casses matérielles, crise du carburant, etc.).

- **Question du logement**

Une intervention fait part des problématiques de logement pour les agriculteurs récemment installés ou en cours d'installation, qui peut aller jusqu'à remettre en cause le projet d'installation. C'est un risque important à prendre en compte. Le problème du logement touche toutes les populations de l'île, mais pour les agriculteurs, les enjeux de présence sur les fermes s'ajoutent comme contrainte. En effet, être logé à proximité voire sur la ferme est un avantage indéniable dans la conduite de l'exploitation : surveillance du troupeau, arrosage l'été avec horaires contraints, etc. Or, la lecture des textes de loi qui s'appliquent sur les territoires littoraux et insulaires, notamment la loi littoral, s'est durcie depuis plusieurs années, avec pour conséquence la plus grande difficulté de faire admettre la nécessité de résider sur la ferme pour les agriculteurs. Le risque de mitage est mis en avant par les commissions préfectorales qui valident les permis de construire, car les zones agricoles ne sont constructibles qu'à titre dérogatoire.



La question du logement est également sensible dans un contexte insulaire, car préserver les sièges d'exploitation, et si possible le logement qui y est associé, est important pour la pérennité de l'activité, y compris après l'arrêt par l'exploitant. Il faut trouver un équilibre entre : validation d'un permis de construire, et conditions de propriété du logement sur la ferme (bâti et foncier) qui garantissent la possibilité de pérennité de l'activité agricole et le logement du futur exploitant.

Le CDA soutient que dans le contexte de l'Île d'Yeu, un positionnement peut donner plus de chances aux projets de constructions d'être acceptés. Il s'agit de défendre les dossiers de permis de construire auprès de la préfecture, en argumentant sur :

- **La dimension globale du projet agricole sur l'île** : construction de plusieurs bâtiments sur plusieurs zones agricoles constructibles et dans un temps relativement court. Tous les projets étant soutenus par un porteur unique (SCCI), en lien avec la commune et le CDA.
- **La recherche des conditions de pérennité de l'activité** : transmission aux futurs exploitants des sites de production et du logement associé, avec les conditions de propriété que cela implique,
- Ainsi que **l'impact écologique limité des constructions**, du fait du recours à des techniques de construction qui limitent l'artificialisation de zones agricoles (habitat léger),

Ceci doit se faire en articulation entre l'agriculteur, le CDA, la SCCI Terres Islaises. Pour l'instant, ce cas de figure ne s'est pas présenté, mais un dossier récent « mal argumenté » pour un bâtiment de construction a déjà été refusé. La SCCI s'est entretenue à ce sujet en 2021 avec la commission préfectorale de validation des permis de construire, qui semblerait plus réceptive aux arguments avancés pour accepter les futurs permis.

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 20h.